



Arrêté ministériel du 18 décembre 2023 désignant l'association sans but lucratif « Stud-Book Luxembourgeois pour chevaux Haflinger » en tant qu'émetteur de passeports pour les équidés enregistrés

**La Ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture,**

Vu le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale, ci-après dénommé «règlement (UE) 2016/429» ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2021/963 de la Commission du 10 juin 2021 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429, (UE) 2016/1012 et (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'identification et l'enregistrement des équidés et établissant des modèles de document d'identification de ces animaux ;

Vu le règlement (UE) 2016/1012 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables à l'élevage, aux échanges et à l'entrée dans l'Union de reproducteurs de race pure, de reproducteurs porcins hybrides et de leurs produits germinaux et modifiant le règlement (UE) n° 652/2014 et les directives du Conseil 89/608/CEE et 90/425/CEE, et abrogeant certains actes dans le domaine de l'élevage d'animaux, ci-après dénommé «règlement (UE) 2016/1012» ;

Arrête :

Art. 1^{er}. En application de l'article 108, paragraphe 5, point c du règlement (UE) 2016/429, l'association sans but lucratif « Stud-Book Luxembourgeois pour chevaux Haflinger », établie et ayant son siège social à L - 4986 Sanem, 1, rue des Prés, est désignée pour l'émission des passeports pour les équidés enregistrés, en ce qui concerne les races couvertes par les programmes de sélection approuvés en application de l'article 8, paragraphe 3 du règlement (UE) 2016/1012.

Art. 2. Le présent arrêté est valable du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Art. 3. Le présent arrêté est transmis à l'association « Stud-Book Luxembourgeois pour chevaux Haflinger » pour lui servir de titre et à Messieurs les directeurs de l'Administration des services techniques de l'agriculture et de l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire pour information.

Luxembourg, 18 décembre 2023

La Ministre de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture,

Martine HANSEN